



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 20

Question orale n° 519

Texte de la question

M. Bernard Charles attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'autoroute A 20 entre Brive et Montauban en cours de construction dans le département du Lot. La section Montauban Cahors-Sud a été ouverte le 10 juillet 1998 et la section Brive Souillac sera mise en service au début de février 1999. Les travaux de la section de Souillac Cahors-Nord ont débuté en septembre 1998, pour une ouverture à la circulation en 2001. Cette situation d'ouverture par tranches entraîne un accroissement de la circulation sur l'axe de la RN 20 et pose de graves problèmes d'insécurité. En revanche, sur la section Cahors-Nord et Cahors-Sud, qui représente 23 kilomètres, les travaux ne sont pas engagés. Si les travaux de cette section ne débutent pas rapidement, la circulation de l'A 20 va se reporter intégralement sur la Nationale 20 et s'ajouter au trafic lié à l'activité de l'agglomération de Cahors, qui est traversé par la RN 20. Cette situation va inévitablement saturer la RN 20 et avoir de graves conséquences sur le fonctionnement de l'agglomération. Les habitants de Cahors qui savent que la liaison assurant la continuité du réseau autoroutier (LACRA) au Nord de Brive, en Corrèze, est, elle, achevée et non payante, ne veulent pas subir les bouchons et autres problèmes liés au retard des travaux. C'est pourquoi il souhaiterait qu'il s'engage sur la réalisation complète de l'autoroute A 20, qu'il puisse indiquer dès aujourd'hui la date d'ouverture de la section Cahors-Sud et si les crédits nécessaires ont été délégués.

Texte de la réponse

M. le président. M. Bernard Charles a présenté une question, n° 519, ainsi rédigée:

«M. Bernard Charles attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'autoroute A 20 entre Brive et Montauban en cours de construction dans le département du Lot. La section Montauban-Cahors-Sud a été ouverte le 10 juillet 1998 et la section Brive-Souillac sera mise en service au début de février 1999. Les travaux de la section de Souillac-Cahors-Nord ont débuté en septembre 1998, pour une ouverture à la circulation en 2001. Cette situation d'ouverture par tranches entraîne un accroissement de la circulation sur l'axe de la RN 20 et pose de graves problèmes d'insécurité. En revanche, sur la section Cahors-Nord et Cahors-Sud, qui représente vingt-trois kilomètres, les travaux ne sont pas engagés. Si les travaux de cette section ne débutent pas rapidement, la circulation de l'A 20 va se reporter intégralement sur la nationale 20 et s'ajouter au trafic lié à l'activité de l'agglomération de Cahors, qui est traversé par la RN 20. Cette situation va inévitablement saturer la RN 20 et avoir de graves conséquences sur le fonctionnement de l'agglomération. Les habitants de Cahors qui savent que la liaison assurant la continuité du réseau autoroutier (LACRA) au Nord de Brive, en Corrèze, est, elle, achevée et non payante, ne veulent pas subir les bouchons et autres problèmes liés au retard des travaux. C'est pourquoi il souhaiterait qu'il s'engage sur la réalisation complète de l'autoroute A 20, qu'il puisse indiquer dès aujourd'hui la date d'ouverture de la section Cahors-Sud et si les crédits nécessaires ont été délégués.»

La parole est à M. Bernard Charles, pour exposer sa question.

M. Bernard Charles. Monsieur le président, ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement, concerne les travaux de l'autoroute A 20 entre Brive et Montauban.

La section Montauban-Cahors-Sud a été ouverte le 10 juillet 1998 et la section Brive-Souillac sera mise en service au début du mois de février 1999.

La section suivante, Souillac-Cahors-Nord, a vu ses travaux débiter au mois de septembre 1998, et nous pouvons espérer une ouverture à la circulation en 2001.

Les ouvertures par tranches entraînent un accroissement de la circulation depuis le mois de juillet 1998 sur l'axe de la RN 20 et posent de graves problèmes de sécurité, ainsi que les statistiques des accidents mortels l'ont montré ces derniers mois.

La section Cahors-Nord-Cahors-Sud représente vingt-trois kilomètres. Les travaux n'ont pas été engagés et certains services d'ASF indiquent que des décisions nationales provoquent du retard. Si les travaux sur cette section ne débutent pas rapidement, la circulation de l'A 20 se reportera intégralement sur une portion réduite de la RN 20 et s'ajoutera au trafic lié à l'activité de l'agglomération cadurcienne. La RN 20 traverse en effet l'ensemble de l'agglomération. Actuellement, le trafic se chiffre à 14 000 véhicules par jour en moyenne.

L'asphyxie, si les travaux ne sont pas normalement engagés, est donc prévisible.

Dans cet hémicycle, l'un de vos prédécesseurs, M. Bernard Pons, m'avait répondu que les travaux de l'autoroute A 20 seraient terminés en l'an 2000. Il est évident qu'ils ne le seront pas. Les habitants du Lot ne comprennent pas que les travaux de l'autoroute puissent être réalisés sur plus de cent kilomètres sans qu'on puisse avoir une date de mise en service des vingt-trois kilomètres restants.

Je sais que vous êtes très attentif à ce dossier, monsieur le ministre. Je souhaiterais donc connaître la programmation concernant la fin de l'autoroute et savoir si nous pouvons espérer avoir en 1999 les autorisations de programme qui permettraient de lancer les travaux pour la portion Cahors-Nord-Cahors-Sud. Dans le cas où les travaux commenceraient en 1999, nous espérons voir son ouverture en 2002, ce qui serait déjà très difficile à supporter.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement.

M. Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement. Monsieur le député, je n'épiloguerai pas sur les promesses qui ont été faites par mes prédécesseurs. Je m'en tiendrai donc à votre question.

Vous m'avez fait part des inquiétudes des habitants du Lot concernant la date de mise en service des chaînons manquants de l'autoroute A 20, dont certaines sections sont déjà ouvertes ou vont prochainement l'être. Je suis en mesure de répondre assez précisément à vos interrogations.

Les travaux de la section Souillac-Cahors-Nord viennent de commencer. Certes, des retards ont été pris, dus à l'application de la loi sur l'eau dans une zone géographiquement sensible. Je puis cependant vous confirmer que sa mise en service est toujours fixée au second semestre de 2001.

Quant à la section Cahors-Nord-Cahors-Sud, qui touche plus particulièrement les habitants de l'agglomération, elle est en cours d'étude. La décision fixant les conditions techniques de réalisation d'infrastructures au droit du franchissement du Lot a été prise le 18 novembre 1998. Les études se poursuivent, avec l'objectif de la mise en service de cette section à l'horizon 2002.

Sachez que je mesure les problèmes de sécurité qui se posent ainsi que les difficultés que génère le fait que cette réalisation ne soit pas encore faite. En tout état de cause, les difficultés d'écoulement du trafic que vous avez évoquées ne seront heureusement, si les choses se font comme je l'annonce, que transitoires.

M. le président. La parole est à M. Bernard Charles.

M. Bernard Charles. Je tiens, au nom des habitants du département du Lot, à remercier M. le ministre pour la précision de ses réponses, et en particulier pour les dates qui ont été avancées.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Charles](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 519

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6603

Réponse publiée le : 9 décembre 1998, page 10162

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 décembre 1998